

PRECARITE

Définition

Pour un emploi, la **précarité** est le fait que celui-ci ne soit pas sûr, c'est-à-dire que sa durée soit limitée (intruisant une incertitude face au lendemain).

Explications

Les **emplois précaires** sont des emplois salariés dont la durée n'est pas garantie. Celle-ci peut être soit limitée : contrats à durée déterminée (CDD), stages, emplois aidés (contrats emplois solidarité, contrats initiative emploi, emplois jeunes), soit incertaine : intérim (on ne sait pas forcément avec précision quand le contrat s'achèvera).

Mais **on peut considérer comme précaires des emplois qui ne dégagent pas un revenu suffisant pour vivre**. On pense ici aux emplois à temps partiel subi. Ces travailleurs, souvent des femmes mais pas seulement, ont bien un emploi, souvent à durée indéterminée, mais la rémunération est insuffisante pour éliminer la précarité : ces travailleurs sont à la merci du moindre incident et peuvent basculer dans la grande pauvreté très facilement, alors même qu'ils ont un emploi. C'est une autre forme de précarité.

Enjeux

- La société salariale qui s'est construite au cours du 20ème siècle repose sur un statut qui assure aux salariés une grande stabilité de l'emploi et donc une grande sécurité. C'était un grand changement par rapport au 19ème siècle et au début du 20ème. Le retour de la précarité, même si elle ne concerne pour le moment qu'une fraction somme toute encore minime du total des emplois, est ressentie très fortement par une grande partie des salariés : beaucoup se sentent menacés alors même qu'ils disposent d'emplois en CDI.
- Le développement de la **précarité** est à relier au développement de la **flexibilité dans la gestion de la main d'oeuvre au sein des entreprises**. Cette flexibilisation, jugée impérative dans un contexte de mondialisation et de concurrence exacerbée, est-elle conciliable avec une sécurisation de la vie professionnelle ? C'est tout l'enjeu des discussions qui vont se développer dans les années à venir.
- Mais il faut souligner la nécessité de cette réflexion : la **précarité de l'emploi et des revenus** débouchent sur la **pauvreté** et les risques grandissants d'**exclusion**. Une société ne peut pas vivre avec cette menace pendue au-dessus de sa tête.

Indicateurs

La précarité peut se mesurer par la **part des emplois précaires dans l'emploi salarié total**.

La définition des emplois précaires peut poser problème, en ce qui concerne le travail à temps partiel : celui-ci est parfois comptabilisé comme emploi précaire. Or une partie du travail à temps partiel est choisi par le salarié et ne correspond pas du tout à un emploi précaire (on a par exemple de nombreux fonctionnaires, qui bénéficient donc de la garantie d'emploi, qui sont à temps partiel).

En revanche, le **temps partiel subi**, parce qu'il **génère des revenus insuffisants et aléatoires**, doit être considéré comme emploi précaire.

Erreurs Fréquentes

- Les emplois précaires sont en général des emplois atypiques : le contrat n'est pas à durée indéterminée, le travail n'est pas à temps plein, etc. Cependant, on retrouve la même difficulté que dans la rubrique "indicateurs" : une partie du travail à temps partiel ne peut pas être considéré comme précaire, alors même qu'elle fait partie des emplois atypiques.

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/> (+ mise à jour et modifications personnelles)